



Questions concernant une location meublée

Par silvia2525

Bonjour à tous,

J'ai quelques questions à vous poser.

Quel est svp le délai maximum pour rendre le dépôt de garantie concernant la location d'un meublé svp ?

Le meublé en question, le matelas est dégoûtant le locataire a demandé à le changer et le propriétaire exige la moitié du prix du matelas, est ce légal ?

La taxe d'habitation pour le locataire d'un meublé est elle obligatoire ? 42 m2 moins d'un an locataire me semble étonnant, le propriétaire parle de 1000 euros

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Un locataire occupant un logement, présent au 1er janvier de l'année d'imposition et dont il conserve la disposition même pendant ses absences, est imposable à la taxe d'habitation.

Mais s'il s'agit de votre résidence principale, vous devez bénéficier de la suppression de la TH . Dans ce cas, adressez votre réclamation au service des impôts qui vous a envoyé l'avis.

Par silvia2525

Un grand merci

Par AGeorges

Bonsoir Silvia,

1 - Deux mois

2 - Quand le matelas est dégoûtant à l'arrivée, il faut le noter sur l'EDLE et demander tout de suite son changement.

Le matelas, une couette ou une couverture font partie des éléments obligatoires dans un logement qualifié de meublé.

Le locataire n'a rien à payer dans ce cas.

Si le matelas a été jugé correct à l'EDLE et ne l'est plus à l'EDLS, le bailleur a le droit de le faire changer et d'amputer le DG du prix du matelas.

3. Pour la TH, ESP vous a répondu.

Par silvia2525

Merci beaucoup :)

Bonne soirée.

S.